

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 6 décembre 2019 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Acte d'annulation de bail emphytéotique et vente entre la Ville et la société anonyme « C.K. SA » par devant Maître Meyers**

Acte d'annulation de bail emphytéotique par devant Maître Meyers par lequel la société anonyme « C.K. SA », emphytéote du fonds, et la Ville d'Esch-sur-Alzette, propriétaire du fonds, déclarent annuler purement et simplement le bail emphytéotique avec effet immédiat

sur un terrain sis à Esch/Alzette, 40, boulevard Hubert Clément, inscrit au cadastre comme suit :

**Commune d'Esch/Alzette, section B de Lallange**

Numéro 20/2938, lieu-dit : « Boulevard Hubert Clément », place (occupée) bâtiment non défini, contenant 13 ares 67 centiares.

Suite à l'annulation dudit bail emphytéotique la société anonyme « C.K. SA » vend à la Ville d'Esch-sur-Alzette la propriété et la jouissance des bâtiments et constructions érigés sur ledit terrain, inscrit au cadastre comme suit :

**Commune d'Esch/Alzette, section B de Lallange**

Numéro 20/2938, lieu-dit : « Boulevard Hubert Clément », place (occupée) bâtiment non défini, contenant 13 ares 67 centiares.

La présente vente desdits bâtiments et constructions se fait au prix de 1.925.000 EUR.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine Bisdorff  
Chef de Division